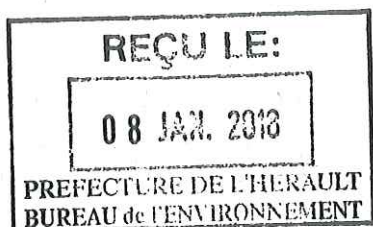




Syndicat Centre Hérault

A Aspiran, le

08 JAN. 2018



Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et Préfet de l'Hérault  
Préfecture de Montpellier  
34 Place Martyrs de la Résistance  
34000 Montpellier

**Objet :** Dossier d'enregistrement de la déchèterie de MONTARNAUD

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'Arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à enregistrement sous la rubrique 2710-2-b, j'ai l'honneur de solliciter l'enregistrement d'une déchèterie située sur la Commune de Montarnaud sise RD 111.

Nous déclarons également au titre de la rubrique 2710-1-b, l'installation pour la collecte des déchets dangereux apportés par le producteur initial et comprise entre 1 et 7 tonnes.

Par la présente, je vous sollicite également afin de bénéficier d'un aménagement des prescriptions générales relatives aux mesures de bruit dans le cadre particulier des mesures à proximité de l'installation. Les détails sont fournis dans le dossier.

Nous restons à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,  
Michel SAINTPIERRE



PJ : Dossier